L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

est située rue Chartres, No. 110, entre St.-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages n'en soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, sont publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer exactement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Compagnie de la manufacture d'huile de graines de coton et d'assurances de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 29 septembre 1835.

LES actionnaires au fonds capital de cette compagnie sont prévenus par ces présentes, que le 3e paiement de dix piastres par action, doit être effectué, samedi 31 octobre prochain, ou avant, au bureau de la compagnie, en cette ville. R. CLAGUE, secrétaire.

30 sept—1m

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LE char à vapeur New Orleans fera la route de la Nouvelle Orléans à Carrollton comme suit:

JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nouvelle Orleans.	
6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
8 "	"	9 "	"
2 "	P. M.	3 "	P. M.
4 "	"	5 "	"
6 "	"	7 "	"
8 "	"		

DIMANCHES.

De Carrollton.		De la Nouvelle Orléans.	
6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
8 "	"	9 "	"
10 "	"	11 "	"
12 "	M.	1 "	P. M.
2 "	P. M.	3 "	"
4 "	"	5 "	"
6 "	"	7 "	"
8 "	"		

Du 1er octobre au 1er avril un char pour le fret et un char pour les passagers partiront de Carrollton à 5 heures pour la convenance des personnes qui envoient au marché, et retournera à 9 heures. Pendant l'été le char partira de Carrollton à 4 heures.

LIEUX D'ARRET.—Rue du Canal; hangar des chars, rue Poydras; rue Nayades, près la rue Jackson, où l'on délivrera les billets.

Les passagers devront être munis de billets, car on ne recevra pas d'argent. On peut se procurer des billets au bureau dans le hangar des chars, à l'encoignure des rues Canal et Baronne, et à l'encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas.

On ne transportera de fret que dans la matinée.

N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures et demie A M et voyageront toutes les heures. Ils partiront de Lafayette à 7 heures. &c.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée.—Nlle. Orleans, 8 Septembre 1835.

PAR décision de la direction, les cotons reçus et délivrés par la presse, pendant la saison prochaine, seront sujets aux frais suivans, savoir:

1o. Charroi à la presse, magasinage et arrimage pour le coton débarqué au wharf de la presse........20c p balle.
Pour celui débarqué à la presse d'Orléans 35c
Pour celui débarqué sur tout autre point du port.......... 27½
2o. Pour sortir et ranger le coton........ 2½
3o. Le rentrer, s'il n'est pas vendu........ 5
4o. Le sortir de nouveau.............. 2
Rentrer le coton acheté par spéculation, s'il finit par être repassé........ 0
Pour le sortir.............. 0
6o. Pour rentrer le coton acheté par spéculation, s'il n'est pas repressé........ 5
Pour le sortir.......... 2 1-2
Pour magasinage.......... 10
7o. Pour magasinage &c. de coton, venant devant être embarqué ou enlevé par d'autres presses, s'il ne l'est pas immédiatement et qu'il ne faut pas represser 17 ½
8o. Pour charrois aux navires amarrés au-dessous de la rue du Canal.......... 10
A ceux amarrés au-dessus.......... 20
A ceux amarrés à la presse d'en haut 25

N. B.—Il ne sera permis à personne de sortir ou ranger du coton avec ses propres travailleurs et sous la direction avec les nègres de la presse, mais le commis de cour devra le faire faire lui-même aux frais des propriétaires du coton. Par ordre de la direction.

11 sept D. F. GUEX, secrétaire.

MAIRIE DE LA N. ORLEANS.

Conseil de ville.—Séance du 11 septembre 1835.

1o. Résolu que toute cette partie du chemin du bayou, depuis la limite Nord du faubourg Tremé jusqu'à la rue Bergenois près la maison Clark, est et demeure incorporée sur une profondeur de trois cents pieds de chaque côté du chemin, les banquettes non comprises.

2o. Le maire est autorisé à faire adjuger au rabais la confection des banquettes [illegible] ci-dessus désignées.

3o. Les dites banquettes seront [illegible] en curbstones et en briques; le voyer en donnera l'alignement et le niveau. Il leur donnera s'il est possible la même largeur qu'aux banquettes faites dans cette partie du même chemin nouvellement pavée.

4o. Le voyer est et demeure autorisé à donner à la dite route la direction la plus droite possible, sans empiéter sur les propriétés particulières.

(Signé) Jn. CULBERTSON, recorder.

Approuvé le 16 septembre 1835.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme, THEARD, Jr., secrét.

Conformément aux résolutions ci-dessus, avis est par le présent donné que, samedi, 10 octobre prochain, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de la confection des dites banquettes.

30 sept (Signé) D. PRIEUR, maire.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU NORD.

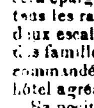

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nouvelle Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts et animé par les arrivages et les departs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et *confortable* ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire tout le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.

23 sept—1m F. LEBLEUX.

ON demande à louer à bail, une propriété qui serait située à proximité de la ville ayant au moins dix arpens de terre en clos et les batimens nécessaires à une exploitation rurale. S'adresser au bureau de l'Abeille.

18 sept

HUILE DE PALMA-CHRISTI—20 barrils de cette huile en débarquement et à vendre par

GRAY, DURRIVE & Co.

21 sept Nlle Levée, No 42 et 43.

IL a été trouvé à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, une CANNE à EPEE. Le propriétaire est prié de la réclamer au bureau de l'Abeille, en payant les frais du présent avis.

14 sept ☞

ASSOCIATION CONSOLIDEE.

Nlle. Orléans, 14 sept. 1835.

CETTE Banque tire et achète sur l'Angleterre; elle tire aussi sur New York.

14 sept A. MILTENBERGER, caissier.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE.
1er juillet—☞ N. DELAPLAINE.

BANQUE Commerciale de la Nouvelle Orléans—Cette institution tire sur New York, Philadelphie, Boston et Baltimore au pair.

25 sept JOSEPH SAUL, caissier.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3ps—☞

POUR LA MOBIL.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Swiler, partira pour le dit port les samedis soirs, du 3 et du 10 de ce mois, à six heures, touchant à tous les postes intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine Swiler, au chemin de fer, ou à

GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW,
JAMES CURELL, } Administrateurs.

2 oct—10

BATEAU A VAPEUR DELTA.

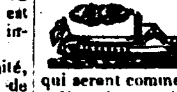

Le bateau DELTA s'étant chargé de porter la malle à Madisonville se trouve obligé de changer, ses jours de départ pour Mandeville: qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin,

Les lundi, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivants, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville reviendra le même soir. 25 sept

---

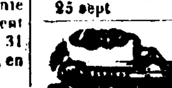

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.

25 sept E. M. TERRELL, président.

POUR ST. LOUIS ET LES PORTS INTERMEDIAIRES—

Le bateau à vapeur OCEANA, capitaine Dagget ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret et passage ayant une grande et excellente chambre haute où l'on est parfaitement logé. S'adresser au capitaine à bord. 16 sept ☞

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI

Et les ports intermédiaires:

Le fin marcheur steamer GAZELLE tirant peu d'eau, commandé par le capt. Webb, est attendu à chaque instant, et sera expédié immédiatement pour les susdites désignations. Pour fret ou passage ayant d'excellens emménagemens dans une chambre haute, s'adresser à G. DORSEY.

14 sept Nlle. Levée No 38.

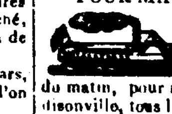

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses dans la matinée de samedi suivant, 29 du courant, à l'arrivée des chars de 7 heures A M. Il ira à la Mobile et à Pensacole, touchant à tous les débarquemens intermédiaires. On nous prie d'annoncer qu'il fera régulièrement ce voyage tous les samedis jusqu'au 1er octobre suivant. 28 aout

---

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

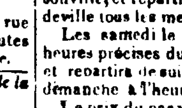

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

POUR LIVERPOOL.

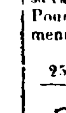

Le superbe navire A I VICTORIA, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capitaine Jones, ayant déjà une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à

2 oct HARRISON, BROWN & CO.

POUR TAMPICO.

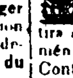

La goelette fine voilière HALCYON, doublée et chevillée en cuivre, sous le commandement du capitaine W. Williams, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée partira du 4 au 6 du mois prochain. Pour le reste du fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

JOSE MARIA CABALLERO,

25 sept—4 rue St. Louis, No 80.

POUR LA HAVANE.

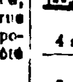

La goelette fine voilière CREOLE, doublée et chevillée en cuivre, A 1 construction de Baltimore, sous le commandement du capitaine Beekop, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord face à la rue Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.

21 sept No 117, rue Royale.

MAISON A LOUER.

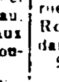

UNE jolie Maison de quatre appartemens située rue des Grands Hommes près celle des Français, faubourg Marigny. S'adresser à

F. H. PETITPAIN.

4 sept encoignure des rues Toulouse et Chartres.

A VENDRE.

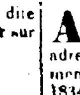

Quatre maisons situées rue de Bourgogne ainsi que différens lots vacans dans les rues des Remparts, de Bourgogne, Dauphine, Bourbon et de la Douane; un grand lot de valeur situé à l'encoignure des rues Royale et Esplanade, un lot à l'encoignure des rues Royale et Ursuline ainsi que plusieurs autres lots situés dans diverses autres situations.

25 sept E. GOTTSCHALK, courtier.

AVIS—Attendu que Anthony Fernandez, encanteur pour la ville et la paroisse de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation d'un cautionnement souscrit par lui comme principal, le onze Janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec A. A. Suarès et José Fernandez, ses cautions. Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait point cancellé et annullé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, ce vingt six septembre A. D. 1835, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats-Unis.

[L S] E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,

MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. [7 oct—30

AVIS—Attendu que Louis Le Breton D'Orgenoy, de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un cautionnement souscrit par lui, comme coroner de la dite paroisse, le 2 mars 1833, conjointement avec F. Fazende, sa caution, pour la somme de deux mille piastres;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait point cancelé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 23 mars 1835 et dans la 59me année de l'Indépendance des Etats Unis.

[L. S.] (Signé) E. D. WHITE.

Par le gouverneur.

(Signé) MARTIN BLACHE, sect. d'Etat.

18 sept—30

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian;

10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne,
5 do bas de laine d'Allemagne,
5 do demi bas, fin, dits Landwoel,
2 do toile cirée, sur coton,
3 do cotonnade assortie,
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitants,
6 caisses chemises assorties,
10 do coton blanc du pays, de 5¼ et 4¼,
30 balles coutil,

Et un assortiment général de linge fait, à vendre par

VEUVE KOKERNOT & Fils,

24 aout ☞ encoignure St. Louis et Levée

AVIS AU PUBLIC.

AYANT appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédients et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.

BAILEY, KEELER et REMSEN,

No. 125 Exchange place, et no. 5 Pearl street.

New York, 15 août 1835. 31 aout—30

LE soussigné ayant acheté l'intérêt de son ancien associé continuera le commerce pour son propre compte sous la raison F. R. Southmayd & Co.

Nouvelle Orléans, 2 octobre 1835.

2 oct—7 F. R. SOUTHMAYD.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES, RECOLTE DE 1835.

LE soussigné a maintenant le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir par le paquebot Nashville, en droiture de New York, une très grande facture comprenant toutes les premières espèces de GRAINES POTAGERES de la récolte de cette année 1835.

Les habitants et propriétaires de jardins potagers sont respectueusement priés d'envoyer leurs ordres, et ceux des marchands de la campagne qui achètent pour revendre seront exécutés avec promptitude.

S'adresser comme d'usage à WM. SMITH, au magasin de graines de jardinage, rue de la Douane No. 85.

On attend un nouvel envoi par le Shakspeare. 26 aout

AVIS

Du Register des Testamens.

Succession de feu Jean Maignan.

MERCREDI, vingt unième jour d'octobre, 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Jean Maignan, les esclaves suivans, savoir:

John, nègre âgé de 38 à 40 ans, forgeron, fondeur et mouleur, adonné à la boisson, ayant mal aux deux jambes.

Edmond, nègre âgé d'environ 36 ans, frappeur et un peu forgeron.

Will ??m, nègre âgé d'environ 50 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs.

19 sept W F C DUPLESSIS, reg.

Succession de Thomas Pedder.

VENTE par le régister des testamens—Samedi dixième jour d'octobre 1835, à 4 heures de l'après midi en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan à mon bureau pour compte de la succession de feu Thomas Pedder, une malle d'outils et autres objets mobiliers dépendants de la dite succession.—Conditions de la vente, comptant.

28 sept W. F. C. DUPLESSIS, régister des test

Succession de feu Louis Laroque.

VENTE par le Régister des Testamens—Mardi treizième jour du mois d'octobre 1835, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Laroque, le fonds du magasin de liqueurs, etc. etc. La vente aura lieu au No 85, rue Tchoupitoulas.

Conditions de la vente: Pour toute somme au dessous de $100 comptant, et pour toute somme audessus de $100 à un crédit 60 jours, en billets endossés à satisfaction.

2 oct W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Attendu que Joseph Russel a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Jones décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,

5 oct Régister des test

Succession d'Isaac Baldwin.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tout s autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte supplémentaire présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs testamentaires, déchargé de leurs fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

2 oct W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que James H. Caldwell a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu dame Mary Anne Crook, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

30 sept W. F. C. DUPLESSIS, register des test.

Chantier de Construction à Duvergébourg, de l'autre bord du fleuve.

RICHARD SALTER ayant vendu son intérêt dans l'établissement ci-dessus au capitaine John Bailey, la société de Salter et Marcy a été dissoute par consentement mutuel le 2 août dernier. Richard Salter reste chargé de la liquidation des affaires de l'ancienne société et sollicite instamment le public et ses amis de vouloir bien continuer à honorer cet établissement de leur patronage.

RICHARD SALTER,

7 oct PETER MARCY.

AVIS.

LE capitaine John Bailey ayant acheté l'intérêt de Mr Richard Salter dans l'établissement ci-dessus, les affaires à l'avenir se feront sous la raison de Bailey & Marcy, qui saisissent cette occasion pour informer leurs amis et le public en général, qu'ils ont à leur disposition une quantité considérable de tous les matériaux nécessaires, et que leurs coulisses sont complettement prêtes pour le halage des bateaux à vapeur et autres navires. Ils espèrent par leur zèle et leur attention mériter le patronage du public.

JOHN BAILEY,

7 oct PETER MARCY.

AVIS.

ETANT sur le point de quitter la ville pour 2 ou 3 mois, j'ai nommé le capitaine R. S. Robeson, mon agent et l'ai dûment autorisé à faire toutes mes affaires pendant mon absence.

7 oct—4 RICHARD SALTER.

PERDU le 5 octobre, un billet tiré par Thomas Fitzwilliam, payable à l'ordre de Michael Maher, qui l'a endossé. Le billet daté 3 octobre, est de $2010 payables à 60 jours de date. Le paiement de ce billet a été arrêté, et le public est prévenu de ne pas le négocier. Celui qui l'aura trouvé, rendra service au soussigné, en le lui rapportant à son comptoir rue Poydras, no 16.

8 oct—1 M. MAHER.

NOUVEL ETABLISSEMENT.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de Charles H. Grant & Co., à l'effet de faire le commerce de MEUBLES DE MAISON, en cette ville. Ils ont pris le superbe magasin rue de Chartres, No. 46, où ils tiennent maintenant un grand assortiment d'articles de ce genre, consistant particulièrement en armoires d'acajou, mérisier, et cèdre; bois-de-lits en acajou, érable et mérisier; side boards de différens genres avec dessus en acajou et en marbre; tables grecques et à extensions; secrétaires et bibliothèques.

Secrétaires et bibliothèques pour hommes; bureaux de comptoirs et portatifs, idem à toilettes, tables à jouer, idem centriques, à toilette et à travail, pour dames, porte lumières, etc. etc.

Chaises de différentes qualités et genres,
Glaces de toute grandeur, et divers genres,
Matelas en crins, mousses, cosses, &c
Le tout à des termes très-raisonnables.

CHARLES H. GRANT,

8 oct JOSEPH GRANT, J.

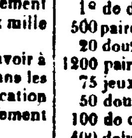

LES soussignés reçoivent par divers arrivages de Boston et de New York et offrent à vendre à des prix moderés, savoir 80 douzaines chapeaux blancs, de laine,

20 do do de soie pour hommes,
45 do do à poils do do,
30 do do do de cadets,
6 do casquets à poils pour hommes,
1° de do de draps pour hommes et cadets;
500 paires brodequin de maroquin pour hommes.
20 douzaines bottes fines cousues do do,
1200 paires brodequins Rossetts pour nègres,
75 jeux de malles:
50 douzaines demi bas de laine,
100 do do do de coton,
400 douzaines noir pour souliers,

Aussi en magasin, un assortiment complet de chapeaux, bottes et souliers, etc. Wm. HOLMES & CO,

2 oct—1m rue de la Levée, No 92.

SOCIETE DE COMMERCE.

LES soussignés ont contracté une société à partir de ce jour, sous la raison de Carrère, Daran & Co, pour continuer le même genre d'affaires que celui précédemment suivi par Carrière & Borduzat,

A. CARRIERE,
L. DARAN,
2 octobre D. G. BORDUZAT.

Succession de Dme. Coralie Guérin, décédée, épouse de Mr. Gustave Guérin

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre cette succession, sont prévenus d'avoir à les présenter, avec les pièces à l'appui, dans les dix jours qui suivront le présent avis au soussigné exécuteur testamentaire de la dite succession. GUSTAVE GUERIN,

2 oct—5,4ps rue Bienville, entre Royale et Chartres.

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri. 1 juil—6m

---

LOGE LA CONCORDE NO. 3.

LES détenteurs des *bonds* souscrits par la loge la Concorde le 1er août 1832, sont requis de se présenter au soussigné, afin de faire connaître le montant des actions dont ils sont possesseurs, et légaliser les transferts, et recevoir le dividende de 8 pour cent pour l'année 1835; lequel ne sera payé que sur présentation des *bonds*. Les possesseurs de *bonds* achetés et non transférés par devant le trésorier de cette institution perdront leur droit au dividende, si elles négligent de se conformer au present avis dans les quinze jours qui suivront.

Par mandement de la loge,

30 sept—6 A. A. BAUDOUIN, trésorier.

AVIS.

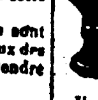

L. GAMOTIS, pharmacien, vient d'ouvrir une nouvelle pharmacie à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital.

30 sept—6

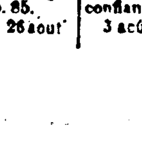

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Veille Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques, médicamens secrets de parfumeries, et en général tout ce qui à rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils sollicitent le patronage.

3 août—☞ P MARTIN & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—1er octobre 1835—No 8459—*Alonzo H. Dougherty contre ses créanciers*—Sur motion de Mr. J. F. Pepin, avocat du débiteur insolvable dans cette affaire et après avoir informé la Cour que l'assemblée des créanciers ordonnée pour le neuf septembre dernier, n'eut point lieu en conséquence de quelque irrégularité dans les procédures; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu cour tenante le vingt un du courant, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre la personne ou les biens du pétitionnaire demeurent suspendues.

Extrait des minutes. Bureau du greffe.

Nouvelle Orléans, le 3 octobre 1835.

5 oct—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—*Vaudricourt & Laudumiey contre leurs créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement du tableau de distribution présenté par le syndic de cette affaire, il est ordonné par la Cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire dans dix jours les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la Cour,

Au greffe, Nouvelle Orléans, 29 septembre 1835.

2 oct—3 P. A. GUYOL, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Banque de l'Etat de la Louisiane et autres contre James M. Crosby—Il est ordonné qu'un writ de sequestre soit lancé comme il est demandé dans la pétition. Et il est de plus ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit James M. Crosby ait lieu en l'étude de A. Mazureau Esq not. pub, le jeudi 15 octobre prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur l'état des affaires du dit James M. Crosby et en nommer des syndics, et en attendant toutes procédures contre les propriétés du dit J M. Crosby sont suspendues. (signé) C. MAURIAN.

Comme remplaçant l'hon. C. Watts absent.

14 sept—15t 3ps THEO. LEWIS, dép. gref.

$10 DE RECOMPENSE.

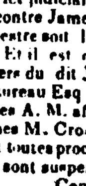

Partie maronne de l'habitation du soussigné à la Terre aux Bœufs, paroisse St Bernard, le 20 juin dernier, la mulâtresse américaine HELENE, âgée d'environ 35 ans, taille environ 5 pieds 4 pouces; elle parle anglais et français.

La dite mulâtresse appartenait autrefois à Mme. veuve De Armas, et a été acheté en février 1834, de M. Alfred Ducros.

7 oct—6 E. DUMOUCHEL.

$15 DE RECOMPENSE.

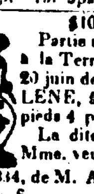

Seront données à celui qui logera à la geole ou ramènera au soussigné la négresse LUCIE, partie marronne samedi 5 du courant. Cette négresse est de haute taille, maigre, le nez gros et ayant l'habitude de boire: elle appartenait ci-devant à M. Lasalle de qui je l'ai achetée; elle parle anglais et français. On suppose qu'elle est soutirée par un grand nègre de mauvaise mine et qui se dit libre avec qui elle vit depuis longtemps. Ce nègre travaille à bord des navires et reste du côté du bassin.

Les capitaines de navires sont instamment priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. A. LACOUTURE.

23 sept—☞

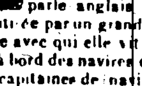

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer HENRI, et appartenir au docteur Kerr de la Nouvelle Orléans. Une négresse nommée ANN, appartenant à Mr. J. Hall, dans la rue du Canal. Un negre nommé TRENTE ANS, appartenant à Mr Lavandais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.

23 sept J. CHARBONNET, Jr.—sheriff.

AUX HABITANS SUCRIERS.

UN habitant long temps employé dans les principales habitation de l'isle Ste. Croix, et dernièrement dans l'isle de la Guadeloupe, désire s'employer sur une habitation dans cet Etat ou dans un Etat avoisinant, comme économe, sucrier, distillateur ou surintendant d'une distillerie. La supériorité bien reconnue du sucre et du rum de Ste. Croix font rechercher ces denrées de préférence à toutes les autres, et il croit pouvoir atteindre à la même perfection dans ce pays autant cependant que les produits du sol le permettront. Il est disposé à faire preuve de ses capacités sur quelqu'habitation que ce soit, sans salaire. Les personnes que cet avis pourra intéresser sont priées de s'adresser par écrit au bureau de la poste, boite 259.

23 sept—6

AVERTISSEMENT.

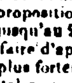

A LOUER—Un bel Hôtel, situé rue de Chartres, dans le voisinage de la Bourse, au centre de la population et des affaires, et seulement à un ilet du fleuve et du débarquement des bateaux à vapeur.

Cet établissement, dernièrement occupé par Mme. Fox, et entièrement négligé par ses propriétaires, va être réparé à neuf et augmenté d'un grand nombre d'appartemens. Il formera sans contredit un des plus beaux locals destinés à recevoir des familles respectables.

Des propositions pour la location du dit hôtel, seront reçues jusqu'au 20 octobre prochain; mais nulle personne ne doit faire d'application, à moins qu'elle ne puisse fournir les plus fortes garanties de capacité pour la conduite d'un hôtel respectable.

S'adresser, par lettre, au bureau de la Compagnie des Améliorations, dans ledit hôtel, rue de Chartres, No 151.

18 sept J. H. RABOTEAU, sect.

AUX BATEAUX A VAPEUR.

LES soussignés ont constamment du bois de pin, à vendre, qu'ils promettent de livrer dans le plus bref délai. W. E. & R. MURPHY,

7 oct au Bassin, no 132.

DEPOT DE BOIS DE CHAUFFAGE—Les personnes qui désireront faire leur approvisionnement de bois de chauffage sont invitées de s'adresser à

7 oct W E & R MURPHY, Bassin, no 132.

EN débarquement—Bonnets de laine pour nègres,
Chemises de flanelle rouge ditto,
Indienne de goût, mérinos, quimones,
Moleskins, lasting, ou prunelle noire, velours,
Flanelle imprimée, mouchoirs et shawls imprimés,
Mouchoirs madras et masulipatam,
Bas de coton bleu, chaussons de coton blanc,
Coton blanc et écru, percale blanche, couvertures à lits,
Cotonnade forte pour pantalons, etc. etc.
Plus, en magasin:
50 paniers de Champagne, 1re marque,
60 caisses de vin de Madère L. P.
10 demi pipes Madère L. P.
50 caisses vin rouge, Haut Brion et Lafitte.

KENNEDY, DUREL & CO,

6 oct rue Toulouse, No. 52.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN—6 caisses de listones, 8 do rebecillos. 4 do gallons noirs à triple chaine, 2 do rubans en gaze pour bonnets, 2 do bocadillos noirs, 10 do verroteries fines—Vin de Champagne, etc, 2 canons de 8 en bronze. à vendre par JULES LEBLANC & co.

31 aout rue Royale, no. 163

BOUCHONS SUPERFINS—80 milliers de bouchons de Bordeaux, à vendre par

HENRY, LATAPIE & Co,

7 sept Vieille Levée No 63.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levee, no 21.

35 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; préserve; amendre en coque et plusieurs autres articles bons pour la saison.

14 juil A LACOUTURE.

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les prompts et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée.

Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Ce médicament est sous la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût; puisqu'il se trouve enveloppé dans une espèce de pain à cacheter preparé à cet effet, et dont on débarrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais ses plus grands avantages sont de produire constamment et en très peu de tems une guerison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat; car le remède ne contient pas la moindre particule de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenus par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.

PRIX—$1 50 le pot, à vendre chez les soussignés pharmaciens droguistes, seuls agents de ce remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSACH & Co.

rue St. Pierre no. 5, en face de la Place d'Armes.

10 mars—1an

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses cliens, les personnes qui voudront l'honorerde leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se sera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5 juin

---

40 MILLIERS de cigares de la Havane, 60 barils de prime bœuf inspectés, 20 de B. Bœuf, à vendre par

GOULET & LAMBERT,

18 aout rue de la Levée, no 11, près du railroad

NEGRES A VENDRE, rue Moreau, No 18, continuation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y a un excellent forgeron. 19 aout—☞

VENTES

Par le Sherif d'Orleans.

Armand Riveraud contre Valcour Bachemin.

COUR de District—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, le lundi 12 octobre prochain, à 1 heure de relevée.

Le nègre esclave nommé Michel âgé d'environ 25 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

9 sept. F. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire de Foster & Co. contre leurs créanciers—Par ordre du syndic et en vertu d'un ordre de vente donné par l'honorable Cour de District pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu jeudi 15 octobre prochain, à 5 heures p m sur les lieux, le bail d'un terrain, bâtisses, jardins et améliorations, connu sous le nom de Vauxhall; ensemble les bâtisses qui seront vendues séparément ou conjointement, à la convenance des acquéreurs.

La dite propriété est située au bas des rues de la Commune et des Marais, vis à vis l'hôpital de la charité, et est louée à bail de Mr Joseph Kenton pour trois ans à partir du 22 février 1835, et le bail peut être renouvelé pour trois ans si l'acquéreur le désire, comme il est stipulé par contrat. Plus les décors dramatiques et l'ameublement du Vauxhall et du théâtre.—Conditions, comptant.

25 sept F. BUISSON, shérif.

Toussaint Mosey contre Michel Sanford.

COUR de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 13 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente, savoir:

Un certain lot de terre situé à McDonough, dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, en face de cette ville et désigné par le No. 4 dans l'ilet No 11, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. public. Le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Adams, sur 112 de profondeur. Conditions de la vente: 233 piastres 33 1-3 avec intérêts et les frais de procédure comptant, et la balance de 116 piastres 66 2-3 le 27 février 1836.

9 sept F. BUISSON, sheriff.

Fergus Duplantier contre James C. Cain.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 3e district tenue dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, j'exposerai en vente à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le lundi 12 octobre prochain à une heure de relevée.

Le nègre esclave nommé Buck, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

9 sept F. BUISSON, sheriff.

COUR DE PAROISSE—Dans l'affaire de *François Duvar alias Lajuste contre ses créanciers.*—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 30 septembre 1835—Il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, samedi le sept novembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet compris entre les rues des Français, de la Verte, de la Force et de l'Union, et désignés par les numéros onze et douze, sur un plan dressé le seize février 1831 par Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public.

Le No. onze formant l'encoignure des rues de l'Union et de la Verte, mesure trente pieds de face à la rue de l'Union sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de la Verte, borné d'un côté par le No. dix et de l'autre par le No. douze.

Le No. douze mesure également trente pieds de face à la rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par le No. onze de l'autre par le No. treize, et dans la profondeur par le No. dix.

Conditions: moitié comptant, la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

5 oct FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—*Wm. Smith contre J. B. Dupuy*—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du trois octobre, il sera vendu samedi, le dix courant, à midi précis, au magasin du shériff, rue d'Orléans en face du théâtre Français.

Trois demi barils de merise et 1,4 de baril do. 42 caisses de sirop, confitures et fruits à l'eau de vie, saisis et arrêtés dans cette affaire. Conditions: comptant.

5 oct—3 FRED. BUISSON, shériff.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.

Séance du 15 juin 1835.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées, ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.

Approuvé le 20 juin 1835.

(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.

5 a—6m D. PRIEUR, Maire.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans:
1000 sacs sel fin, 500 do demi gros,
250 caisses thé gunpowder
100 cigarres de la Havane,
50 barils maquereaux,
430 sacs café, 1500 caisses savon,
60 boucauds riz de la Caroline, 150 barils gin,
50 demi pipes gin de Baltimore,
100 barils brandy. F. H. PETITPAIN.

30 sept enc. Chartres et Toulouse.

LE soussigné offre à vendre à son magasin les articles suivans, ayant droit au drawback:
400 barriques vin de Bordeaux,
600 do vin de Marseilles, marques Bergasse, Fouché, Bettefort, 20 barils vin blanc,
250 do vin Malaga sec, 1ère qualité,
80 do vin Malaga doux,
200 do vin imitation Madère,
1500 caisses vins Medoc, St. Julien, Haut-Brion, etc.
500 do vin muscat Frontignan,
100 do de do de Lunel,
60 paniers Champagne,
30 do do à capsule,
20 pipes eau de vie,
10 demi do do
8 pipes genièvre de Hollande,
150 paniers huile de Plagnol et Porsel fils,
80 caisses absynthe suisse, 36 do maraschino
25 do liqueurs assorties superfine
40 do sirop de groseille,
30 do crême de thé,
100 paniers guignolet d'Angers,
50 caisses sucre blanc de la Havane 15 do Quebrado do

F H. PETITPAIN,

30 sept encoig Chartres et Toulouse.

EN débarquement des navires Orléans et Huntsville, de New York, ce qui suit: 1 caisse mouchoirs imitation madras, 2 do cartes à jouer, 8 do gilon fil No 25, 1 do toile cirée, 1 do cordonnet rond, blanc, en coton, 2 do cotonnades, 3,4 et 4,4, 2 do franges blanches, 1 do ombrelles 25 pouces, 2 de parapluies 28, 30 et 32 pouces, 1 do lacets fil, blanc. Plus: Bas de soie noire unis, tavelle verte, chaussons de laine blancs, schalls thibet en couleur et noirs, gants de soie, alepine noire gros de Naples noir, crêpe noir 5,4, un assortiment de draps et casimirs fins, couleurs choisies, mousselines suisses assorties, un assortiment de dentelles fil, do do bobinet, fil oreil, caleçons tricotés en coton, bas coton blancs assortis et autres articles dont la nomenclature serait trop longue, à vendre par

DUFOUR FRERES,

30 sept rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

JOUAILLERIE NOUVELLE.

RECEMMENT reçu par le navire Orléans, de New-York, et à vendre par le soussigné, un bel assortiment de joyaux consistant en:
Montres patentées, en or et en argent,
Chaines pour dames et hommes, d'un nouveau goût,
Boucles d'oreilles en corail,
Bagues en rubis et diamants,
Ornements émaillés et peints,
Lunettes en or et en argent.
Porte-crayons, cure dents, médaillons,
Peignes, bandeaux, &c. &c. LOUIS MUH,

26 sept rue de Chartres, n° 113.

BANQUE DU KENTUCKY.—Les actionnaires de cette institution qui demeurent en cette ville sont prévenus par les présentes que le 5me paiement de $10 par action est exigible le 1er octobre suivant payable et légalement acquitté à la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans. JOSEPH SAUL, caissier.

14 sept—1☞ Nlle. Orléans 12 sept. 1835.

ON donnera de l'emploi à un homme capable de faire les ventes dans un magasin de marchandises sèches; il faut qu'il ait habité cette ville depuis quelque temps, qu'il soit parfaitement au cours des affaires en gros et en détail, et qu'il possède à fond les langues française et anglaise.

Il est inutile de faire application pour cette place sans avoir les qualifications ci dessus requises au plus haut degré de perfection, et sans pouvoir produire des recommandations satisfaisantes qui puissent attester la moralité et les capacités du pétitionnaire. S'adresser au bureau de la poste, boite n° 17. 25 sept—1

EN débarquement du navire Citizen, de New York, et à vendre par le soussigné,

5 caisses bretelles élastiques, ayant droit au drawback.

OSMIN BIGOURDAN,

6 oct rue Toulouse, No 23.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GAIENNIE.

IL sera vendu jeudi, 29 octobre, à midi, à la Bourse de Hewlett, 36 ESCLAVES DE CHOIX appartenant à M. J. Reynes, tous très entendus aux travaux d'un moulin à scies.

Jesse, nègre, âgé d'environ 36 ans, bon scieur et pointeur; Tom Well, do do, 27 ans, do do; Nelson, do do, 32, bonne pelle, pioche et hache; John, do do 20, do do do et scieur; Robbin, do do 21, do do do, et un peu forgeron; Sterling, do do. 21, do do do et pointeur; Charles Martin, mulâtre, do 24, charpentier, scieur, un peu maçon, bonne hâche, pelle et pioche, extrêmement entendu à tous les travaux d'une habitation et d'un moulin à scier; Theodore, nègre d'environ 30 ans, excellent forgeron; Jackson, do do 26, bon cocher, bon charretier, excellent vendeur; Jack Carraby, do do 25 bon charretier, scieur, hâche, pelle et pioche; Jack Belcher, do do 26, bonne hache, pelle et pioche; Ostend, do do 19, do do do, excellent pour conduire et tenir en ordre un chantier; Abraham alias William, do do 24, bonne hâche, pelle et pioche, habitué au travail des radeaux; Daniel, do do 18, excellent chauffeur, bonne pelle, pioche et hâche, Randolphe alias Randal, 24, scieur et scieur de long, bonne hâche, pelle et pioche; Paxton, do do 22, charretier de bœufs, pelle et pioche; Bell, do 24, bon charretier, bonne hâche, pelle et pioche, il a été blessé au bras d'un coup de hâche; Kindell, do do 29, bon charretier, bonne hâche, pelle et pioche; Duncan alias Dunfrey, do do 27, bon charretier, hâche, pelle et pioche; Robert, mulâtre, do 20, un peu forgeron, ingénieur, bonne hâche, pelle et pioche; Jack, do do 40, Armocky do do 16, domestique de maison; Gilbert, do do 22, bon scieur, bon charpentier, avec sa femme Lea, négresse américaine, âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse, repasseuse, un peu couturière, avec sa fille Elizabeth âgée d'environ 20 mois; Clarissa, négresse américaine d'environ 28 ans, depuis 8 ans dans le pays, (enceinte) blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison, avec ses deux enfans, Lewis, créole d'environ 3 ans et Anna, sa fille, de 20 mois; Wynna, négresse américaine d'environ 50 ans, depuis 26 ans dans le pays, bonne hospitalière, bonne sage femme, excellent sujet; Betsy, négresse américaine d'environ 60 ans, depuis 15 ans dans le pays, blanchisseuse, ivrogne et sujette aux rhumatismes; Eliza, négresse américaine, d'environ 30 ans, domestique de maison et bonne d'enfans: Nina, négresse américaine, d'environ 25 ans, depuis 7 ans dans le pays, bonne couturière, excellente domestique de maison et marchande; Caroline, mulâtresse créole, d'environ 16 ans, couturière, un peu blanchisseuse, et un peu repasseuse, domestique de maison, avec sa sœur, Hortense, de 7 ans, orpheline; Justine, mulâtresse créole, do de 20 ans, sœur de Caroline, orpheline.

Conditions—Payables à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 oct

PAR F. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu le samedi, 10 octobre, à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain situé rue Bagatelle, entre Morales et Urquhart, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui ont dessus, consistant en une maison composée de deux chambres, galerie et cabinet. Il y a dans la cour une bâtisse neuve à étage qui n'est pas finie; des latrines avec pig [illegible] au dessus, le dit terrain faisant partie du no 303. Conditions: $600 payable le 17 février 1836 et la balance à 6 et 9 mois avec billets endossés à satisfaction et hypothèque.

8 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 10 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu la négresse

Patience, âgée de 23 ans, parlant anglais et français, depuis 7 ans dans le pays, avec

Mary, fille de Patience, âgée d'un an. Patience est cuisinière, blanchisseuse, garde d'enfants et excellente domestique de maison. Entièrement garantie des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: $400 dans le courant de décembre prochain, la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente en l'étude de W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur.

6 oct

PAR J. B. BLACHE

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du premier octobre courant, il sera vendu jeudi, quinze du courant, à dix heures du matin, au No cinq, rue du Camp, le fonds de magasin abandonné à ses créanciers par Mr. J. Stewart, et consistant en bottes et souliers pour hommes, femmes, demoiselles et enfans; peaux de veau et de maroquin, vitrières, comptoir, bureau, etc. etc. Conditions: comptant.

5 oct

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 10 octobre 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, une habitation située dans la paroisse Plaquemines, à 24 milles au-dessous de la N. Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant un arpent et demi de face sur 40 de profondeur, bornée en haut par M. E. Perret et par en bas par B. Marigny.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 10 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis, les esclaves suivants:

Julien, mulâtre, âgé de 19 ans, créole, parlant anglais et français, un peu cocher et marchand, propre à tout.

Auguste, Africain âgé à peu près de 45 ans, parlant anglais et français, jardinier et nègre de champ.

Virginie, négresse, âgée à peu près de 45 ans, domestique de maison.

Augustin, créole, fils de Virginia, âgé de 11 ans, actif et intelligent.

Emily, négresse, âgée de 22 ans, depuis une année dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Lidya, négresse, âgée de 24 ans, depuis 7 années dans le pays, bonne cuisinière blanchisseuse et domestique de maison.

Marie Louise, fille de Lidya, âgée de 2 ans.

Entièrement garantis des maladies et vices prévus par la loi, excepté Virginie qui est maladive, mais qui ne l'empêche pas de faire son ouvrage, en conséquence on ne garantit que le titre. Ces esclaves ne sont vendus que parce que le propriétaire est sur son départ.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, en l'étude de Octave de Armas, aux frais des acquéreurs.

6 oct

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 10 octobre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett

BETSY, négresse âgée de 41 ans, depuis 20 ans dans le pays, excellente couturière, bonne blanchisseuse, quelquefois attaquée de l'asthme, avec ses deux enfant, William, âgé de 9 ans et demi domestique de maison, très util et très intelligent et John âgé de 4 ans, beau griffe; ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7 oct

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 24 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

Ames, nègre charretier, âgé de 28 ans, depuis 6 ans dans le pays.

Lara, mulâtresse âgée de 26 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, et depuis 7 ans dans le pays.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi et payables comptant.

7 oct

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1835, il sera vendu le samedi 17 du courant, au no 10, rue du Camp, le fonds de boutique de relieur, abandonné à ses créanciers par Robert, consistant en presses, bureau, vitrières &c. et un assortiment d'outils de relieur.

Conditions: comptant.

7 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 10 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis,

La négresse Nancy, âgée de 23 ans, depuis trois ans dans le pays, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, pleinement garantie des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 oct

Vente renvoyée.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du trente juin dernier, il sera vendu le jeudi quinze octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis

Une mulâtresse nommée Rachel, âgée d'environ 20 ans, cuisinière blanchisseuse, couturière, repasseuse et domestique, abandonnée par Henry Genères à ses créanciers. Conditions, comptant

2 oct.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

James Vance vs. ses créanciers.

SAMEDI le 17 du mois d'octobre prochain il sera vendu par ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, datée le 2 septembre 1835, et sous la direction de James Vance, syndic pour ses créanciers, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, les propriétés suivantes, savoir:

Six maisons en briques et terrains situés dans la rue Villeré à un demi ilet de la rue du Canal, chaque terrain ayant 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, mesure française—les maisons non achevées.

Les lots nos 1, 2 et 3 ont l'ouvrage en briques achevés.

Les lots nos 4, 5 et 6 sont couverts et prêts à recevoir les ardoises. No 6 fait l'encoignure des rues Jackson et Villeré, et a été [illegible] pour un grocery store ou maison particulière, et le tout sera représenté sur un plan exposé à la Bourse.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit pour des billets approuvés et endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

9 sept